



Lyon, vendredi 15 décembre 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/08471**Modifiant l'avis n° FR/2023/08449**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Avarie sur ouvrage (drome décrochée par la crue)**Arrêt de navigation rivière à canoé de Yenne****Arrêt de navigation (décrochement d'une drome par la crue)
(tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 15/12/2023 à 08:00 - avec pour périodicité :
Permanent**o **Rhône (Haut)**entre les pk 118.300 (amont rivière à canoé de Yenne (73)) et pk 117.700 (Aval
rivière à canoé de Yenne (73))**Commentaire :**

La drome à l'amont de la VLH (petite centrale hydroélectrique) au niveau du seuil de Yenne (73), a été emportée par la crue.

Elle va être remise en état et repositionnée ultérieurement (à ce jour prévu au au 1er trimestre 2024).

Il est donc interdit d'utiliser la rivière à canoé jusqu'à nouvel ordre. La navigation en amont et aval du secteur est interdite.

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais, 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél : 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Vincent PRIN-ABEIL